



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

The Director-General

Brussels,
MARE/C5/EL/vr/Ares(2021)

Cher Monsieur Brouckaert, Cher Monsieur Skau Fischer,

Merci pour votre lettre du 8 novembre 2021 concernant votre avis conjoint CC EOS/NSAC sur les mesures de gestion du bar en 2022.

Je vous suis reconnaissant pour votre évaluation très complète et votre livraison très rapide, étant donné que les consultations entre l'UE et le Royaume-Uni ont lieu au cours de ces semaines. Je constate également que vous n'avez pas été en mesure de donner des avis consensuels, mais cela ne doit pas nuire aux recommandations très utiles, y compris celles énoncées en position minoritaire.

Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire qu'une action prioritaire devrait être de réviser et d'améliorer considérablement l'outil CIEM d'allocation des captures. Cela est en effet nécessaire avant qu'il puisse être utilisé à bon escient, de manière globale, pour l'exercice de discuter des mesures de gestion du bar pour la pêche commerciale et la pêche récréative. C'est quelque chose dont l'UE et le Royaume-Uni ont longuement discuté plus tôt cette année, et qui est pleinement reflété dans le compte rendu écrit pour 2021, et sera à nouveau sur la table des consultations en cours pour 2022.

J'ai très bien pris note de vos positions majoritaires et minoritaires pour d'éventuelles mesures de gestion pour 2022. Bien que le stock n'ait pas de gestion basée sur le TAC, il est néanmoins évalué au MSY. Le CIEM a émis un avis favorable sur une augmentation de 10 % des possibilités de pêche globales pour 2022. Cependant, étant donné les possibilités de pêche accrues convenues pour 2021 et la nécessité de mettre à jour l'outil CIEM pour le soutien à la gestion des captures, cela signifie que nous devons rester plutôt prudents dans la recherche de possibilités de pêche accrues. Tout ajustement éventuel des mesures actuelles sera néanmoins discuté avec le Royaume-Uni.

Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que le suivi des captures et la collecte de données constituent un élément essentiel d'une bonne gestion du stock. Ceci est important pour la pêche commerciale et la pêche récréative. Il est également clair que toutes les mesures mises en place ne sont efficaces que si elles sont pleinement contrôlées et appliquées. Nous rechercherons en effet des améliorations continues dans ce domaine, en collaboration avec les États membres et le Royaume-Uni, et continuerons de compter sur votre soutien dans ce contexte.

Permettez-moi de vous remercier encore une fois pour vos conseils et votre engagement continu à travailler sur ces questions très importantes. Je me réjouis de la poursuite de notre coopération fructueuse. Si vous avez d'autres questions sur cette réponse, veuillez contacter Mme Pascale COLSON, coordinatrice des Conseils consultatifs (Pascale.COLSON@ec.europa.eu ; +32.2.295.62.73), qui la transmettra aux collègues concernés.

Cordialement,

Charlina VITCHEVA